

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS
CONSEILLER SUR LES ESPÈCES MENACÉES ET MIGRATRICES
(TAMSA)

SOMMAIRE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le PROE est l'organisation régionale fondée par les gouvernements et administrations du Pacifique pour protéger et gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région. Le siège social est situé à Apia (Samoa) et compte environ 100 employés. Il y a également un bureau du PROE aux Fidji, qui compte quatre employés, ainsi que des fonctionnaires du PROE stationnés dans les États fédérés de Micronésie, la République des îles Marshall, îles Salomon et au Vanuatu. Le PROE dispose d'un budget annuel de 29 millions de dollars américains pour l'année 2018.

La création du PROE a indiqué à la communauté internationale que les gouvernements et administrations insulaires du Pacifique étaient profondément attachés à l'amélioration de la gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Les orientations futures du PROE sont clairement définies dans son Plan Stratégique 2017-2026. Le Plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation et met fortement l'accent sur la prestation effective des services aux États et territoires membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région Pacifique et de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** : « L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Membres

Le PROE compte 26 Membres, dont 21 pays et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna) et cinq pays développés (Australie, États-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) ayant des intérêts directs dans la région.

Quatre objectifs régionaux à la réalisation de résilience et de communautés durables du Pacifique :

- **Objectif régional 1** : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée
- **Objectif régional 2** : Les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résistants
- **Objectif régional 3** : Les communautés océaniques bénéficient d'une gestion améliorée des déchets et de la lutte contre la pollution
- **Objectif régional 4** : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale, et de leur application

Ces objectifs définissent les priorités et les domaines d'action du PROE :

1. Résilience au changement climatique
2. Protection de l'écosystème et de la biodiversité
3. Gestion des déchets et lutte contre la pollution
4. Gouvernance environnementale

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples.

Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail.

- Nous apprécions l'**environnement**
- Nous apprécions nos **communautés**
- Nous apprécions la **prestation de services** ciblés et de haute qualité

- Nous apprécions l'**intégrité**

Le Secrétariat du PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en offrant des services plus intégrés, plus réactifs, et plus rentables aux Membres et partenaires et en améliorant la coordination des efforts régionaux.

Objectif organisationnel 1 : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes informations aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.

Objectif organisationnel 2 : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution de programme et le soutien des Membres pour le développement de stratégies et de politiques au niveau national et régional.

Objectif organisationnel 3 : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et durable permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.

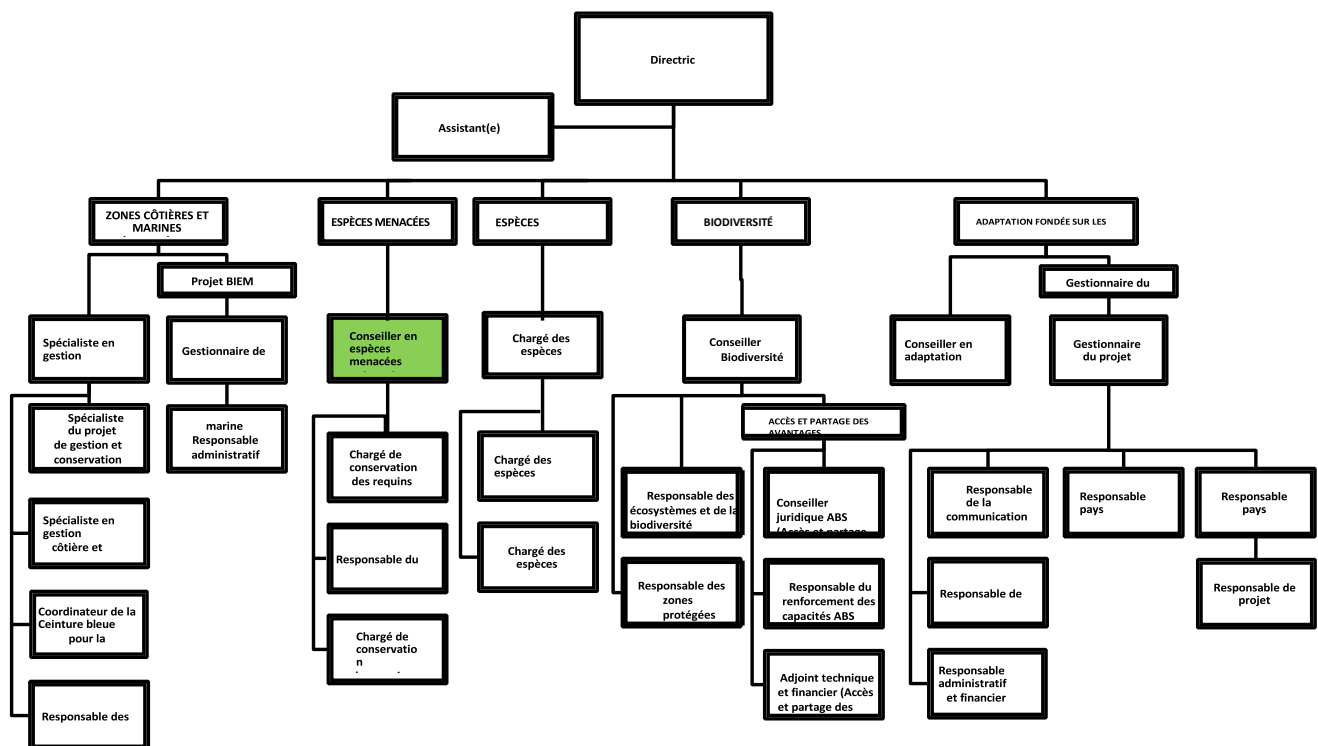
Objectif organisationnel 4 : Le PROE joue un rôle de premier plan et participe à des partenariats fructueux et à diverses collaborations.

Objectif organisationnel 5 : Le PROE dispose d'un éventail d'individus ayant les attitudes, les connaissances et les compétences nécessaires pour concrétiser une vision régionale commune.

B. DESCRIPTION DU POSTE

| | |
|--|--|
| Intitulé du poste : | Conseiller sur les espèces menacées et migratrices (TAMSA) |
| Programme : | Écosystèmes insulaires et océaniques |
| Équipe : | Espèces menacées |
| Supérieur hiérarchique : | Directrice écosystèmes insulaires et océaniques |
| Subalternes : (Nombre total de personnes) | 3 personnes |
| Objet du poste : | <p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrer l'équipe Espèces menacées et migratrices (EMM) • Offrir des conseils stratégiques, politiques et techniques aux membres du PROE dans le but de soutenir leurs priorités en matière d'espèces menacées et migratrices • Superviser la gestion des projets à long terme, de grande ampleur mis en place par le PROE en matière d'EMM. |
| Date : | Juillet 2018 |

Contexte organisationnel



Grands secteurs de réalisation

Le poste de **Conseiller en Espèces menacées et migratrices (TAMSA)** gère sur les secteurs de résultats clés suivants :

1. Leadership et gestion
2. Assistance et conseils en matière de stratégies, de techniques et d'élaboration de politiques
3. Création de réseau, partenariats et collaboration
4. Levée de fonds, recrutement et gestion/soutien aux projets
5. Surveillance, évaluation et comptes rendus
6. Communications et renforcement des capacités

Les exigences relatives aux secteurs de réalisation clés ci-dessus sont brièvement décrites ci-après.

| Responsabilités du titulaire du poste | Indicateurs de bonne performance |
|--|---|
| <p>1. Leadership & gestion</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Diriger la gestion du projet et de l'équipe Espèces menacées et migratrices ; b) Gérer et mettre en place les contributions de l'équipe au Plan de mise en œuvre de la performance du PROE et au Cadre des résultats (PIP). c) Élaborer et mettre en œuvre le plan de travail et le budget annuel (AWP&B) pour soutenir le plan de travail annuel de la Division notamment la planification et la gestion des ressources humaines et financières de l'équipe. d) Fournir une assistance et des conseils techniques à l'équipe ainsi qu'un contrôle qualité de leur travail e) Diriger et travailler avec le personnel de l'équipe Espèces menacées et migratrices dans le développement, la surveillance et l'évaluation des Plans de développement du rendement ainsi que l'apprentissage nécessaire et le perfectionnement pour soutenir leur travail f) Fournir un contrôle de gestion du travail de l'équipe, notamment en matière de conformité des politiques internes principales | <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe Espèces menacées et migratrices est une équipe performante qui atteint les objectifs de son Plan de travail et de budget annuel et qui répond aux exigences de ses objectifs prioritaires stratégiques • Le travail de l'équipe est bien assimilé et compris par tous les programmes et divisions du PROE • Les résultats et objectifs du PIP sont atteints • Des plans de développement des performances du personnel sont élaborés et évalués à temps • Les questions relatives au personnel, notamment les besoins en matière d'apprentissage et de perfectionnement, sont traités de manière efficace et en temps • Planifier, lancer et surveiller les programmes et divisions conjoints et procéder à des évaluations en étroite collaboration avec le Directeur • Assumer les responsabilités organisationnelles, y compris la gestion budgétaire, les rapports financiers, les questions liées au personnel et d'autres exigences générales en matière de gestion. |
| <p>2. Assistance et conseils en matière de stratégies, de techniques et d'élaboration de politiques</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Fournir des conseils et une assistance en matière de stratégies, de techniques et d'élaboration de politiques sur toutes les questions liées aux espèces menacées et migratrices, qui soutiennent le rôle directeur du PROE en ce qui concerne la | <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des conseils techniques et politiques bien documentés, pertinents et opportuns, concernant toutes questions relevant du domaine des espèces menacées et migratrices • Les conseils techniques et politiques fournis soutiennent le rôle du PROE dans son projet de protection de l'écosystème et de la |

protection de l'écosystème et de la
biodiversité

biodiversité

dans la région, y compris la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique, le Plan d'action sur les espèces marines, le Programme marin

Pacifique-Union européenne, les accords internationaux, en particulier la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction et la Convention sur les espèces migratrices, ainsi que les autres accords et cadres régionaux pertinents, notamment les accords sur les pêcheries

- b) Fournir des conseils en matière de stratégies, de techniques et d'élaboration de politiques sur des questions émergentes liées aux espèces menacées et migratrices et leur incidence éventuelle sur les travaux du Secrétariat sur la protection de l'écosystème et de la biodiversité
- c) Coordonner et dispenser aux Membres du PROE et aux parties prenantes, des conseils pertinents en matière d'espèces menacées et migratrices et autres questions connexes, notamment des solutions pour répondre à celles-ci
- d) Coordonner et faciliter les contributions de l'équipe Espèces menacées et migratrices du PROE relatives aux sujets techniques et stratégiques organisationnels pour rendre compte des décisions institutionnelles clés
- e) Coordonner les partenariats et la collaboration avec les organisations partenaires concernées, notamment les partenaires du développement et les bailleurs pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique, le Plan d'action sur les espèces marines, le Programme marin Pacifique-Union européenne, les accords internationaux, en particulier la Convention sur le commerce international des espèces menacées et la Convention sur les espèces migratrices, ainsi que les objectifs du Plan stratégique du PROE.

dans la région

- Les programmes et projets du PROE menés par le Secrétariat tiennent compte des contributions stratégiques de l'équipe Espèces menacées et migratrices
- La contribution stratégique de l'équipe Espèces menacées et migratrices est coordonnée et prise en compte dans les décisions institutionnelles clés ainsi que dans les avis portant sur les négociations et processus régionaux et internationaux principaux

| | |
|---|--|
| <p>3. Création de réseau, partenariats et collaboration</p> <p>a) Encadrer l'appui aux États et territoires insulaires océaniques membres dans leurs travaux portant sur les principaux instruments mondiaux et régionaux ayant trait aux espèces menacées et migratrices</p> <p>b) Encadrer le soutien des Membres des îles du Pacifique concernant les négociations internationales et régionales pertinentes, en particulier en ce qui concerne</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien et les conseils sont fournis aux Membres des îles du Pacifique sur les conventions internationales pertinentes, notamment l'amélioration du processus, de la qualité et de la temporalité du travail • Amélioration des connaissances des résultats des négociations des ÉTIO et de leurs implications • Renforcement de la sensibilisation aux niveaux régional et national et |
|---|--|

| | |
|---|---|
| <p>les espèces menacées et migratrices</p> <p>c) Promouvoir les bonnes pratiques internationales en matière de développement du tourisme axé sur la vie sauvage en tant qu'avantage économique pour les communautés</p> | <p>mise en œuvre de stratégies concernant les espèces menacées et migratrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et amélioration des réseaux de partenaires régionaux, de coordination et de collaboration en appui aux actions prioritaires en matière d'espèces menacées et migratrices des ETIO. • Des liens plus étroits sont établis avec les acteurs du secteur du tourisme dans la région, et les opérations de développement de bonnes pratiques sont mises en avant |
| <p>4. Levée de fonds, recrutement et gestion/soutien de projet ;</p> <p>a) Identifier et rechercher activement des opportunités de financement et de partenariat sécurisés</p> <p>b) Concevoir, développer et coordonner des concepts de financement et des propositions qui répondent aux besoins du PROE et des Membres en ce qui concerne leurs priorités en matière d'espèces menacées et migratrices</p> <p>c) Fournir un appui concernant la gestion et le développement des projets mis en place par l'équipe Espèces menacées et migratrices</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et présenter de nouveaux concepts de financement • Sécuriser les pistes de financement existantes et nouvelles, pour les activités du Programme et de l'équipe • Création de nouveaux partenariats et obtention de ressources pour la mise en œuvre • Fournir un appui au développement et à la gestion des projets associés du PROE, le cas échéant |
| <p>5. Surveillance, évaluation et comptes rendus</p> <p>a) Participer et dispenser des conseils techniques à l'Équipe de gestion du PROE pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans stratégiques et du budget-programme du Secrétariat</p> <p>b) Préparer des rapports techniques et de rendement à destination de l'équipe de direction et des bailleurs, lorsque cela s'avère nécessaire.</p> <p>c) Fournir des rapports aux bailleurs, aux partenaires et aux Membres du PROE relatifs aux opportunités, enjeux et priorités clés en matières d'espèces menacées et migratrices, notamment des enseignements tirés et des bonnes pratiques</p> <p>d) Fournir un aperçu global et dispenser des conseils concernant la gestion des projets, notamment des conseils techniques en matière d'espèces menacées et migratrices et sur des projets similaires</p> <p>e) Procéder à une surveillance périodique du</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des rapports, des demandes de politique et des conseils pertinents et opportuns en matière de biodiversité sont dispensés aux membres et à l'équipe dirigeante du PROE, le cas échéant • Rapports efficaces et en temps opportun aux bailleurs, partenaires et pays participants • Système de suivi de gestion de projet efficace mis en place, conforme aux exigences du PROE et des bailleurs |

programme et du projet à l'aide des outils
et système de gestion de projet internes
(PMIS et PMRG) et organisation

| | |
|--|--|
| de réunions d'examen de la gestion de projet, si nécessaire | |
| <p>6. Communications et renforcement des capacités</p> <p>a) Coordonner la communication et le partage d'informations concernant les résultats des initiatives en matière d'espèces menacées et migratrices.</p> <p>b) Dispenser des directives et des conseils concernant les besoins d'apprentissage et de renforcement des capacités, notamment des opportunités en matière d'espèces menacées et migratrices et en lien avec des domaines thématiques</p> <p>c) Travailler avec des partenaires clés afin de développer des opportunités et des initiatives de renforcement des Membres du PROE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des rapports reprenant les données et les informations, par le biais des réseaux et du public concernés en vue de sensibiliser et de promouvoir les programmes et les projets du PROE dans la région en matière d'espèces menacées et migratrices • Fournir des rapports opportuns à l'équipe dirigeante, aux partenaires et aux bailleurs, le cas échéant • Lancer des initiatives pertinentes de renforcement des capacités et de formation afin de renforcer les positions et les capacités du PROE et des Membres |

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies à titre indicatif uniquement. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son titulaire et le directeur dans le cadre du processus d'amélioration des résultats personnels.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Tâches les plus complexes communément accomplies :

- Organiser des séances d'information opportunes et précises, et dispenser des conseils à l'équipe de direction et aux Membres
- Diriger et gérer une zone de travail techniquement complexe et fournir des conseils à l'équipe Espèces menacées et migratrices et à la division Écosystèmes insulaires et océaniques
- Garantir que les activités soient mises en place par le PROE et les partenaires, signalées aux bailleurs et communiquées par le biais des forums régionaux et internationaux concernés.
- Garantir l'engagement et la cohérence de la création et du maintien de programmes et activités nationaux en matière d'espèces marines.
- Garantir que les activités concernant les espèces marines promues pour les PICT soient soutenues à l'échelle du pays.
- Coordination et collaboration avec d'autres organismes régionaux et les intervenants
- Obtenir des fonds et des ressources pour mettre en place les activités des programmes régionaux relatifs aux espèces
- Promouvoir la mission du PROE hors des forums habituels de conservation, le cas échéant

Relations fonctionnelles et compétences connexes

| Principaux contacts internes ou externes | Nature du contact le plus courant |
|---|--|
|---|--|

| | |
|--|--|
| <p>Externes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres du PROE • Bailleurs ou partenaires • Organisations professionnelles/scientifiques • Organisations régionales/internationales | <ul style="list-style-type: none"> • Avis et assistance • Consultations et collaboration • Négociations • Levée de fonds • Communications et rapports |
| <p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction • Équipe de direction • Ensemble du personnel • Équipe bleue | <ul style="list-style-type: none"> • Leadership et gestion • Collaboration, développement et planification • Supervision et délégation • Conseils et soutien |

Niveau de délégation

Le titulaire du poste :

- gère un budget opérationnel
- peut autoriser des dépenses dans son propre budget
- peut mener des négociations au nom du PROE
- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail

Profil personnel

Cette section dresse le profil requis pour exécuter le rôle avec 100 % d'efficacité (ce profil ne reflète pas nécessairement celui du titulaire actuel du poste). Il peut représenter une combinaison de connaissances/expérience, de qualifications ou d'un niveau équivalent acquis par l'expérience ou des capacités essentielles, des attributs ou des compétences spécifiques au poste.

Qualifications

Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de master en conservation et gestion des espèces, écologie, sciences de l'environnement, biologie marine ou dans un autre domaine technique lié, OU à défaut un diplôme de licence assorti d'une expérience professionnelle appliquée en sus de l'expérience professionnelle minimum exigée dans les domaines concernés.

Connaissances/Expérience

Indispensables

2. Au moins 10 ans d'expérience à travailler sur les espèces menacées et migratrices et autres domaines pertinents, de préférence dans la région insulaire océanienne, dont au moins 7 à un poste de cadre supérieur, au niveau consultatif

| |
|--|
| |
| <p>3. Une connaissance approfondie des questions environnementales, à l'échelle mondiale et régionale, notamment :</p> <p>a) de la Stratégie pour la conservation de la nature dans le Pacifique insulaire, du Plan d'action sur les espèces marines, du Programme marin Pacifique-Union européenne, et une bonne connaissance des autres accords multilatéraux concernant l'environnement</p> <p>b) des problèmes environnementaux avérés et émergents en ce qui concerne les espèces menacées et migratrices présentes dans les pays et territoires du Pacifique insulaire, notamment les interactions avec les pêches et les menaces émergentes pour les espèces menacées et migratrices.</p> <p>c) le FEM et les autres dispositifs de financement bilatéraux et multilatéraux pour les espèces menacées et migratrices dans la région du Pacifique.</p> |
| <p>4. Vaste expérience en gestion et leadership, notamment à un haut niveau consultatif, compétences analytiques et capacité à mener et stimuler des équipes rassemblant divers parcours techniques, et connaissance approfondie des environnements multiculturels et pluridisciplinaires</p> |
| <p>5. Excellente expérience de gestion et d'encadrement de projets, notamment quant à l'élaboration de propositions de financement, à la conception et à l'exécution des activités d'un programme de travail intégré, du suivi et de l'évaluation des résultats, à la gestion des ressources, ainsi qu'une bonne compréhension des synergies et des interactions entre les accords multilatéraux environnementaux</p> |
| <p>6. Excellentes compétences en matière de gestion des relations et de levée de fonds et une expérience qui démontre un niveau élevé d'engagement professionnel constructif avec un large éventail de parties prenantes, ainsi qu'une excellente compréhension des principaux partenaires bailleurs et des institutions de financement, et expérience éprouvée en levée de fonds</p> |
| <p>7. Solide expérience de la communication, de la négociation stratégique de haut niveau et de l'établissement de rapports à destination de publics divers, ainsi qu'une vaste expérience dans le renforcement des capacités, en particulier dans le contexte du Pacifique</p> |

Excellente

Capacités essentielles/Attributs/Compétences spécifiques au poste

Les niveaux suivants sont normalement attendus pour obtenir 100 % d'efficacité :

| | |
|---------------|---|
| Niveau expert | <ul style="list-style-type: none"> • Leadership et gestion • Analyse et conseil • Développement de projet, gestion, surveillance et évaluation, notamment gestion financière • Planification, budgétisation et mise en œuvre des programmes de travail • Recherche et rédaction des propositions • Gestion personnelle et perfectionnement professionnel • Levée de fonds et coordination des partenariats • Synergies et liens avec d'autres domaines prioritaires |
|---------------|---|

| | |
|--------------------------|--|
| | <p>et qui comprennent les principaux accords environnementaux multilatéraux (AEM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problématiques et principaux accords et conventions liés aux espèces menacées et migratrices, notamment les pêcheries, les conventions relatives au commerce international et à la pollution marine |
| Niveau avancé | <ul style="list-style-type: none"> • Thématiques environnementales dans la région des îles du Pacifique • Nouveaux enjeux et défis en matière environnementale • Accords internationaux applicables en matière d'espèces menacées et migratrices, commerce des espèces menacées, changement climatique et gouvernance des mers concernant les espèces marines |
| Connaissance pratique | <ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de gestion, notamment sensibilisation à l'égalité des sexes, protection des enfants, protection sociale en matière d'inclusion et environnement |
| Connaissance élémentaire | <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE • Plan de mise en œuvre de la performance du PROE et cadre de résultats • Programmes de travail du PROE |

Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Leadership environnemental
- Prestation de services
- Juste appréciation de notre personnel
- Intégrité

Il est attendu des cadres du PROE qu'ils adoptent les comportements en matière d'encadrement et de gestion définis dans le plan de développement des performances.

Modification de la description de poste

Cette description de poste pourra au besoin être modifiée pour tenir compte de l'évolution de notre environnement de travail, y compris technologique et statutaire. Elle pourra être révisée pour préparer la planification des performances dans le cadre du cycle annuel de performance ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : Il s'agit d'une nomination pour une période initiale de 3 ans, renouvelable pour une période totale maximale de 6 ans. Le renouvellement est fonction des performances atteintes durant le mandat initial, de la poursuite ou non des activités du projet concerné et du budget disponible.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 12 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base oscillera entre 40 801 DTS et 45 901 DTS. Actuellement, l'équivalent en talas du Samoa s'élève de 155 710 SAT (59 888 USD) à 175 173 SAT (67 374 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de refléter le niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépendra de l'évaluation des performances annuelles.

Indemnité différentielle du coût de la vie (COLA) : Une indemnité différentielle de coût de la vie d'environ 5 147 DTS à 5 577 DTS sera également versée au candidat retenu. L'équivalent en talas du Samoa est actuellement de 19 642 SAT (7 555 USD) à 21 283 SAT (8 186 USD). L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence de coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement sur la base de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté au niveau international sont versées en talas du Samoa et ajustées sur une base mensuelle tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala des Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS sont cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération est versée tous les mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change est d'environ 1,00 USD pour 2,60 SAT

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite (i) de l'expiration de la période désignée (ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties (iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou (iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles, et des récompenses qui y sont liées, est basée sur le processus d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat retenu, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles, les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 20 pieds ; et
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat retenu et tout membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS peut être versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 615 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat retenu et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat retenu bénéficiera d'une assistance pour l'aider à s'installer à Apia. Celle-ci inclut, par exemple, la recherche d'un logement convenable à louer.

Congé dans les foyers : Un retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les non-citoyens ou non-résidents du Samoa, cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par eux pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat retenu a droit à une indemnité de rapatriement qui équivaut à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat ne soit pas prolongé ou renouvelé.

POUR TOUT LE PERSONNEL RECRUTÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Indemnité pour frais d'étude : Les dépenses d'éducation peuvent être remboursées sur présentation des justificatifs de paiement pour les enfants à charge, à concurrence de 75 % des frais encourus, tel que le prévoit la politique du PROE en la matière. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 000 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 000 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Un vol aller-retour en classe économique par an entre le lieu d'enseignement (reconnu comme lieu de résidence) et Apia par (i) enfant à charge et scolarisé en dehors du Samoa ou
(ii) le Membre du personnel ou le conjoint qui rend visite à l'enfant, à condition que le voyage ne s'effectue pas au cours des 6 derniers mois du contrat

Aide au logement : Le personnel international peut recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 096 USD) par mois. Cette aide est revue annuellement et ajustée sur l'évolution actuelle du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité peuvent faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (923 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congé maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et médicales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : Tous les salariés sont couverts par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, et valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : Tous les salariés du PROE et les personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : Tout membre du personnel expatrié et recruté au niveau international se voit octroyer une indemnité de retraite représentant 7 % du salaire de base. Pour les ressortissants du Samoa, le PROE verse 7 % du salaire de base au fonds de prévoyance national du Samoa.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux (se) et les enfants financièrement à la charge d'un salarié.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est l'enfant légitime ou légalement adopté qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou toute autre institution de l'enseignement supérieur ; ou
- souffrant d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié », il faut entendre un membre du personnel recruté à l'international, qui n'est pas un citoyen ou un résident permanent du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi et la profession. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au candidat retenu.

4. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. Formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (***vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire plutôt que de nous renvoyer à votre CV***) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature qui ne contiennent pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRÉFÉRÉE)** : L'objet de l'e-mail devrait clairement spécifier « **Candidature pour le poste de conseiller sur les espèces menacées et migratrices** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : Le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax, au numéro (685) 20 231 avec la mention claire : « **Candidature pour le poste de conseiller en espèces menacées et migratrices** »

Pour obtenir davantage d'informations sur le PROE et ses travaux dans la région consultez le site Web du PROE www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter Jolynn Fepuleai par téléphone, au (685) 21 929 ext 325, ou par courriel :

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 17 août 2018 : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi